

# BILAN À MI-PARCOURS

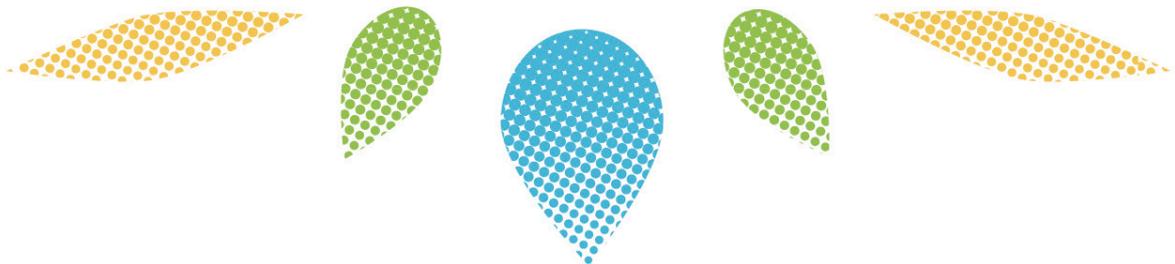
2020-2023



## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

---

Communauté de Communes  
Loue Lison





# TABLE DES MATIÈRES

Contexte de l'évaluation.....	p. 4
Etat d'avancement du programme d'actions.....	p. 5
Bilan action par action.....	p.6
<b>Orientation 1 : un territoire sobre en énergie</b>	
<b>Orientation 2 : un territoire producteur d'énergies renouvelables</b>	
<b>Orientation 3 : un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique</b>	
<b>Orientation 4 : un territoire de proximité à haute qualité de vie</b>	
<b>Orientation 5 : la sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant</b>	
Conclusion.....	p.17
Glossaire.....	p.18

# CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

La communauté de communes Loue Lison a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial le 17 décembre 2020. Ce document est composé de plusieurs pièces dont un diagnostic du territoire, ainsi que la stratégie et le plan d'action. Ce dernier traduit concrètement la stratégie du territoire à horizon 2050. Les objectifs sont d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'anticiper les impacts du changement climatique...

Les principaux objectifs de la CCLL à horizon 2050 sur les thématiques air-énergie-climat sont les suivants avec comme point de départ les données de 2014 :

<b>Consommation énergétiques</b>	<b>- 38 %</b>
<b>Production EnR</b>	<b>+ 177 %</b>
<b>Emissions GES</b>	<b>- 49 %</b>

La diminution de 49% des émissions de GES correspond à 100 000 tCO<sub>2</sub>e.

Ces objectifs ont été traduits par secteur lors de la concertation :

- **Secteur Résidentiel** : -46% de consommation en énergie et -86 % d'émissions de GES. Il s'agit concrètement de la rénovation des 2/3 du parc de logements à horizon 2050 : soit près de 8 000 logements, l'équivalent d'environ 270 logements rénovés par an d'ici 2050.
- **Secteur Industriel** : -35 % de consommation d'énergie et -75 % d'émissions de GES.
- **Production d'énergies renouvelables** :
  - Une production en bois énergie multipliée par deux à horizon 2050
  - Une production multipliée par 18 pour le solaire photovoltaïque et par 64 pour le solaire thermique d'ici 2050
  - Une stabilisation de la production d'énergie hydraulique à horizon 2050
  - Un développement de 4 unités de méthanisation à horizon 2050
  - Une production d'énergie éolienne à horizon 2050 de 41,6 GWh, ce qui représente l'installation d'environ 6 éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune
- **Secteur Transport** : -31 % de consommation d'énergie et -58 % d'émissions de GES pour le secteur du transport routier à horizon 2050.

D'autres secteurs comme celui des forêts ont des objectifs plus qualitatifs comme augmenter la résilience des sols face au changement climatique, poursuivre l'adaptation des milieux forestiers par une gestion durable adaptée ou préserver les milieux forestiers et les services écosystémiques qu'ils assurent.

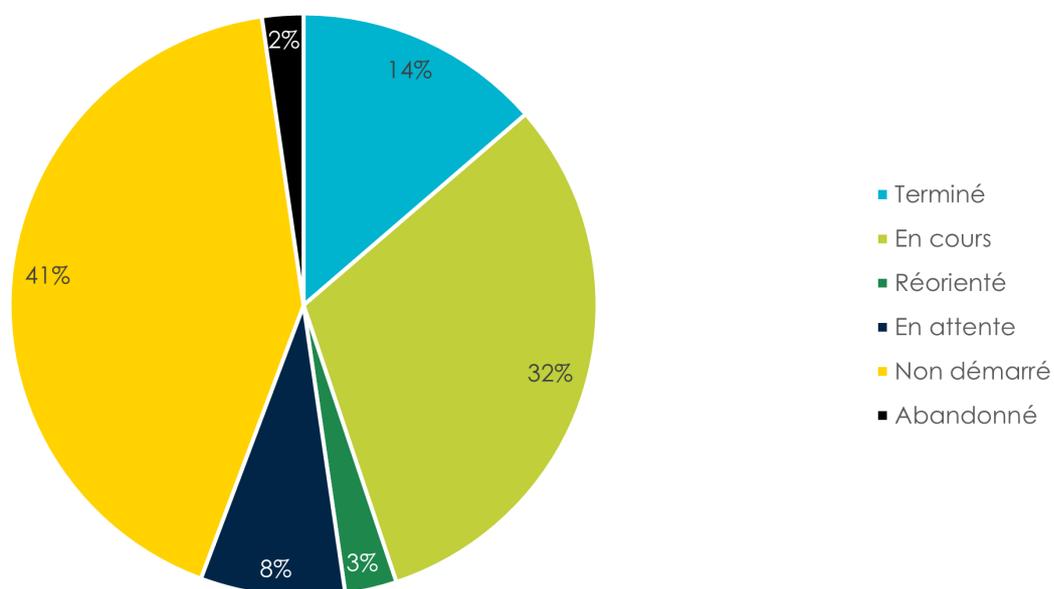
# ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'action du PCAET de la communauté de communes Loue Lison se décompose en 5 thématiques et 36 fiches actions, elles-mêmes décomposées en plus de 160 sous actions.

Sur ces 36 fiches actions, 17 sont classées comme prioritaires et pilotées par la CCLL.

32% des fiches actions ont été engagées par la CCLL et 14% sont déjà réalisées et figurent parmi les plus conséquentes du PCAET.

Etat d'avancement du programme d'action



# BILAN ACTION PAR ACTION

<b>Orientation 1 : Un territoire sobre en énergie</b>	
<b>1. Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)</b>	
1.1. Candidature et mise en place de la plateforme (partenariats, recrutement)	Terminé
1.2. Mise en œuvre de la PTRE	Terminé
1.3. Étude pré opérationnelle OPAH définissant les enjeux du territoire	Terminé
<b>2. Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés</b>	
2.1. Actualiser le diagnostic PCAET : nombre de copropriétés du territoire	Terminé
2.2. Accompagner les propriétaires de logements collectifs	Terminé
<b>3. Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion</b>	
3.1. Recrutement ou mise à disposition d'un agent dédié au conseil aux communes	En cours
3.2. Convention avec un ou plusieurs partenaires présents sur le territoire pour que les communes porteuses de projets de rénovation thermique bénéficient d'une mission d'AMO : SYDED, Fruitière à Énergies, Département, CAUE	Terminé
3.3. Proposer aux communes une aide financière pour la réalisation d'une mission d'AMO portée par un partenaire : définir les conditions d'attribution de l'aide (par exemple : performance énergétique minimum à atteindre, passage à l'acte après étude, etc.) et les montants d'aides allouées	Réorienté
<b>4. Munir l'ensemble des collectivités de la CCLL d'un diagnostic complet de leur patrimoine</b>	
4.1 Suivi de la réalisation du diagnostic	En cours
4.2 Suivi de la restitution des préconisations et échange avec la commune pour établir un plan de mise en œuvre	Non démarré
<b>5. Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique</b>	
5.1. Accompagner techniquement les communes porteuses de projets à haute performance énergétique	En cours
5.2. Proposer une participation financière de la CCLL à la commune pour la réalisation de l'AMO dans les cas où celle-ci est suivie d'un passage à l'acte	Terminé
5.3. Diagnostic à réaliser pour connaître l'état du parc d'éclairage public	Terminé
5.4. Réalisation des travaux de rénovation d'éclairage	Terminé
5.5. Programmation puissance et abattement	Terminé
<b>6. Former les collectivités pour une commande publique responsable</b>	
6.1. Cibler les formations et les proposer aux agents qui permettent d'identifier les leviers d'actions permettant de promouvoir une commande publique plus responsable	En cours
6.2. Proposer une formation annuelle ou biannuelle aux agents et élus de la CCLL	Non démarré
6.3. Sensibiliser les agents à une commande responsable et promouvoir les cycles de formation mis en place	Non démarré
6.4. Sensibiliser les élus à l'introduction de critères éco-responsables dans la commande publique, notamment pour la gestion de l'eau à la parcelle, et pour protection de la biodiversité lors des opérations de rénovation du bâti	Non démarré

## **ÉLÉMENTS MARQUANTS DE CETTE ORIENTATION :**

### **L'habitat est la thématique avec les actions les plus avancées du PCAET de la CCLL.**

À la suite de démarches antérieures concernant la transition énergétique et la rénovation de l'habitat sur les 3 anciennes intercommunalités (démarches TEPos et TEPCV, partenariat avec l'ADIL, anciennes OPAH, etc.), la CCLL a fait de la rénovation énergétique une thématique prioritaire au sein de ses politiques.

1.1/1.2 En partenariat avec la Région BFC, une **Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique** a été créé et a officiellement ouvert au public le 1er février 2022, faisant de la CCLL un espace conseil France Rénov'.

1.3 **En juillet 2023 a été lancé une OPAH** (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) en partenariat avec le département du Doubs ainsi que l'Etat. L'OPAH concerne la rénovation de l'habitat au sens large (axe sur le maintien à domicile, l'habitat dégradé et valorisation du patrimoine).

Une aide de la CCLL concerne les communes et la rénovation des logements communaux, réorientant une fiche action initialement destinée à un appui financier de la CCLL pour des frais d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage.

Afin d'articuler ces deux dispositifs de la meilleure manière, ils ont été rassemblés sous le service intitulé « **Pôle Rénovation Conseil** » avec un Guichet Unique : les ménages ou autres porteurs de projets (copropriétaires, communes) contactent le Pôle Rénovation Conseil qui se charge de les renvoyer vers le bon interlocuteur en fonction des demandes.

Des permanences sont effectuées dans les 3 Frances Services du territoire :

A Ornans, 2 journées de permanence par mois.

A Quingey, 1.5 journée de permanence par mois.

A Amancey, 1 journée de permanence par mois.

**Plus de 1000 habitants ont sollicité l'Espace Conseil France Rénov' depuis le lancement, soit une moyenne de 40 contacts par mois.**

**En 6 mois, l'OPAH comptabilise quant à elle 111 contacts.**

3.3 L'aide initialement prévue pour financer les Assistants Maitrise d'Ouvrage des communes a été réorienté en aides financières de la CCLL pour aider les communes à la rénovation de leur parc de logements communaux.

4.1 La planification écologique conduit les communes à mener un diagnostic de leur patrimoine mener par leurs édiles.

5 La CCLL a sondé les communes de son territoire puis a lancé un groupement de commande pour la rénovation de l'éclairage public. **Avec l'assistance du Syndicat d'Énergie du Doubs, ce sont 14 communes qui participent.** Les travaux sont actuellement en cours pour certaines communes tandis que pour certaines, ces travaux sont terminés. L'Etat, au travers du Fonds Vert, a participé au financement de ce projet qui concerne plus de 1100 points lumineux et 850 000€ d'investissement.

## **POINT SUR LES ACTIONS RESTANTS À ENGAGER / DIFFICULTÉS RENCONTREES :**

1 Sur la thématique habitat, des difficultés de recrutement ont amené à la décision d'externaliser le poste de conseiller de l'Espace Conseil France Rénov' via la MHD afin d'assurer la continuité du service.

5.1 Le recrutement du conseiller aux communes permettra de lancer des actions qui jusqu'à présent ne pouvaient être lancées car le suivi apporté n'aurait pas été qualitatif.

6.1 L'action « Former les collectivités pour une commande publique responsable » est planifiée pour 2024 avec comme publique cible les secrétaires de mairie en premier lieu.

## Orientation 2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables

### 1. Inciter financièrement l'installation de chaufferies bois dans les projets de rénovation

1.1. Faire un état des lieux des communes avec une chaufferie et un réseau de chaleur	Terminé
1.2. Prospector sur les pôles de consommation à venir	Non démarré
1.3. Communiquer pour inciter les collectivités à calibrer correctement les chaudières pour correspondre aux besoins	Non démarré
1.4. Communiquer pour inciter les collectivités à évaluer le potentiel de développement d'un réseau de chaleur pour correspondre aux besoins	Non démarré
1.5. Communiquer pour inciter les particuliers à changer leur mode de chauffage dans le cadre d'une rénovation ou d'installer un mode de chauffage bois dans le cadre d'une construction	En cours
1.6. Accompagnement technique des porteurs de projets : S'appuyer sur l'accompagnateur PTRE (pour les acteurs privés) et le conseiller aux communes (pour les acteurs publics) pour fournir un conseil aux particuliers entreprenant des travaux de conversion de leur mode de chauffage	En cours
1.7. Mettre en place les dispositifs d'aide adéquats : rédaction d'un cahier des charges décrivant le type d'équipement concerné, conditions d'attribution, montants alloués, objectifs annuels	En cours

### 2. Inciter techniquement et financièrement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques

2.1. Études de préfaisabilité : possibilité de faire réaliser ces études par le conseiller en énergie renouvelable	Non démarré
2.2. Identifier les surfaces favorables à l'installation de panneaux et intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme	En cours
2.3. Faire monter le territoire en compétence sur l'expertise en termes d'énergie solaire : formation, convention avec des structures expertes	Non démarré
2.4. Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire et valoriser les compétences locales	En cours
2.5. Communiquer pour inciter les collectivités et les particuliers à opter pour l'installation de panneaux solaires afin de répondre à une partie de leurs besoins énergétiques	Non démarré
2.6. Établir une relation de confiance avec les usagers par une communication vers des relais experts et fiables	Terminé
2.7. Communiquer en amont sur la possibilité de financements participatifs	Non démarré
2.8. Intégrer les financements participatifs dans les projets de panneaux solaires	Non démarré
2.9. Aider l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur les bâtiments à vocation économique existants	Non démarré
2.10. Identification des projets potentiels de développement de l'énergie solaire sur les toitures	Réorienté
2.11. Accompagnement financier des porteurs de projet dans leur démarche d'installation solaire	En cours
2.12. Anticiper les besoins, notamment la mise en réseau	Non démarré

### 3. Évaluer la faisabilité du déploiement de l'éolien à horizon 2050

3.1. Prendre la compétence "développement éolien" au sein de la CCLL	Non démarré
3.2. S'appuyer sur les productions de données déjà existantes (ATMO, DREAL, LPO, etc.)	Non démarré
3.3. Recruter un bureau d'études pour travailler sur la faisabilité d'un projet sur les zones non exclues	Non démarré
3.4. Faire adhérer le territoire au projet	Non démarré
3.5. Réfléchir à un outil de participation citoyenne adapté au territoire pour une mise en mouvement (financement participatif, création d'une centrale villageoise, etc.)	Non démarré

3.6. Informer les élus et les citoyens sur les enjeux de l'éolien et les écueils à éviter pour une bonne réussite du projet : organisation de réunions d'informations, affichage, plateforme d'échange pour intégrer les citoyens en amont et développer l'acceptabilité du projet, concertation citoyenne tout au long du projet	Non démarré
3.7. Identifier l'impact global pour le territoire et pas seulement la ou les communes concernées, apporter des éléments sur les retombés économiques d'un projet éolien pour le territoire	Non démarré
3.8. Garantir la transparence sur l'avancement de l'étude et du projet par une information des citoyens (affichage, bulletins municipaux, site internet dédié, etc.)	Non démarré
<b>4. Accompagner un développement modéré de la méthanisation sur le territoire</b>	
4.1. Suivre les différents projets de méthanisation qui pourraient se développer sur le territoire	En cours
4.2. Suivre les évolutions techniques de la gestion des digestats de la méthanisation	En cours
4.3. Généralisation du tri des biodéchets	En cours
<b>5. Accompagner un développement modéré de la production hydroélectrique sur le territoire</b>	
5.1. Mobiliser les citoyens intéressés autour de ce projet	En attente

#### **ELÉMENTS MARQUANTS DE CETTE ORIENTATION :**

1.7/2.11 Les mesures visant à promouvoir l'adoption de chaudières bois et de panneaux solaires (thermiques uniquement) ont été en partie concrétisées sous la forme de deux aides financières attribuées par la communauté de communes dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

4.3 La CCLL disposait de composteur que les habitants pouvaient acheter. En 2024 le tri des biodéchets devient obligatoire.

5 **À l'heure actuelle, les travaux d'étude sont en cours pour un projet de rénovation du seuil du barrage de Quingey.** Cette initiative vise à mettre en place une installation hydroélectrique, actuellement propriété de l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Des projets portés par des communes de développement d'énergie renouvelables à plus grande échelle sont en cours d'études. De plus, les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER) constituent des périmètres que les communes sont appelées à délimiter pour stimuler le développement des sources d'énergie renouvelable.

#### **POINT SUR LES ACTIONS RESTANTS À ENGAGER / DIFFICULTÉS RENCONTREES :**

2 En vertu d'un décret publié en octobre 2021, **les structures publiques ne sont plus autorisées à subventionner l'acquisition de panneaux photovoltaïques**, entraînant l'inéligibilité du particulier aux aides nationales. C'est ainsi que la communauté de commune concentre son soutien exclusivement sur les panneaux solaires thermiques, qui ne sont pas visés par ce décret.

4.1/4.2 **Pour rappel, la méthanisation sur des sols karstiques peut présenter des risques**, notamment la contamination des eaux souterraines, l'instabilité du sol et la dispersion des résidus. C'est pourquoi un développement modéré a été préconisé lors de l'élaboration du PCAET.

## Orientation 3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique

<b>1. Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets agricoles dans la réalisation de diagnostics des exploitations</b>	
1.1. Organiser avec les partenaires des réunions d'informations (SMHDHL, DDT, Chambre d'Agriculture) ou diffuser plus largement l'information sur les aides disponibles	Non démarré
1.2. Étudier l'intérêt et la possibilité juridique d'apporter une aide complémentaire aux agriculteurs qui s'engagent dans des démarches de transition	Terminé
1.3. Subventions envisageables : appui sur des dépenses isolées non finançables par le PDR et les partenaires pour des projets innovants ou exemplaires du territoire :	Non démarré
1.4. Établir un relais avec la Chambre d'Agriculture pour réorienter les porteurs en installation vers ses services	Non démarré
1.5. Identification dans le cadre de l'élaboration du SCOT des exploitants agricoles souhaitant s'installer en diversification, relais avec les partenaires concernés pour faciliter la recherche de terres lors de leur	Non démarré
1.6. Intégrer l'empreinte carbone (séquestration du carbone, émissions GES), la consommation d'eau et la qualité de l'air dans les diagnostics exploitation par exploitation (Chambre d'Agriculture) :	Non démarré
1.7. Débloquer des aides pour la réalisation de diagnostics ou d'audits hors projets sur la base d'appels à projet	Non démarré
1.8. Programme Agrilean : programme basé sur le volontariat (mais pas de financement), payant pour les agriculteurs, ayant pour objectif d'aider les agriculteurs suivis à améliorer leur système pour tendre vers un équilibre social-environnemental-économique	Non démarré
<b>2. Accompagner et soutenir la diversification agricole/sylvicole</b>	
2.1. Rechercher de nouvelles cultures et associations de cultures susceptibles de s'adapter au changement climatique : programme de recherche appliquée	Non démarré
2.2. Rechercher de nouvelles essences forestières : appui sur les stations expérimentales de l'ONF	Non démarré
<b>3. Agir sur la conversion du foncier agricole dédié à l'agroécologie</b>	
3.1. Conventions avec la SAFER pour accompagner les installations en diversifications (foncier)	Non démarré
3.2. Conventions avec la chambre d'agriculture (foncier, diversification, environnement)	Non démarré
3.3. Développer un dispositif foncier pour faciliter l'installation des agriculteurs en diversification, en tenant compte du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles	Non démarré
<b>4. Restaurer et préserver les continuités écologiques et les zones humides</b>	
4.1. Mener des chantiers de restauration des continuités écologiques et de restauration des zones humides	En cours
4.2. Compléter l'inventaire des zones humides sur le territoire	En cours
4.3. Assurer la sensibilisation et une bonne communication sur les enjeux de préservation des continuités écologiques à destination des élus et des agents des collectivités, des habitants et des agriculteurs	En cours
4.4. Mutualiser les connaissances avec les inventaires pour la TVB	Terminé
<b>5. Connaître et préserver la ressource en eau du territoire</b>	
5.1. Recenser et compiler les informations sur la production, le transport et la distribution de l'eau	En cours
5.2. Mettre en œuvre des actions du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : mise en œuvre des actions relatives à la distribution et à la préservation de la ressource en eau	En cours

<b>6. Inciter financièrement l'installation d'équipements favorisant les économies et le stockage de l'eau</b>	
6.1. CCLL : Mettre en place des aides à l'achat de kits d'économie d'eau et mise en œuvre du système de subvention	En cours
6.2. Mettre en place des aides aux moyens de stockage auprès des associations et des entreprises et mise en œuvre du système de	Non démarré
6.3. Mettre en place des dispositifs de récupération et de stockage sur certains bâtiments publics à des fins d'arrosage des espaces verts	En cours
6.4. Chambre agriculture : Mettre en place un plan d'abreuvement dans les exploitations et recenser et remettre en exploitation les captages abandonnés	En cours
6.5. EPAGE : Mettre en place un groupe de travail pour faire émerger des projets et pouvoir aborder le sujet de l'amont à l'aval de manière transversale sans être arrêté par la question des compétences	Non démarré
6.6. DDT : Mettre en place des aides à l'acquisition de citernes dans les bâtiments d'élevage	En cours
<b>7. Mener un travail sur la réouverture des milieux et lutter contre l'enfrichement</b>	
7.1. Mettre en place un groupe de travail local pour travailler sur la lutte contre l'enfrichement	Non démarré
7.2. Mettre en place des troupeaux conservatoires sur le territoire pour contribuer à la réouverture des milieux	En cours
7.3. Identifier les forêts anciennes des territoires pour les préserver en cas de changement d'usage	Non démarré
<b>8. Restructurer le foncier forestier</b>	
8.1. Engager des démarches d'identification des « bois vacants et sans maîtres »	En cours
8.2. Outils d'identification à destination des propriétaires privés	Non démarré
<b>9. Enrichir les règlements de ZAE par des prescriptions liées à la transition écologique</b>	
Pour les ZAE existantes :	
9.1. Inclure dans les futurs règlements de ZAE des prescriptions sur la sécurité (stockage des produits dangereux, etc.), l'orientation des bâtiments, l'écoulement des eaux pluviales, la végétalisation des parcelles, la pollution lumineuse (prescriptif)	Non démarré
9.2. Inclure des propositions en termes d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie (incitatif)	Non démarré
9.3. Veiller à la création par les entreprises de zones de stockage de déchets non domestiques sécurisées, en particulier pour les déchets dangereux, les accompagner éventuellement dans la recherche de	Non démarré
9.4. Intégrer la desserte des ZAE dans les schémas de transports en commun (incitatif)	Non démarré
9.5. Anticiper les besoins en foncier et inclure une démarche AEU2/ HQE /BREAM dans les projets de futures ZAE (incitatif)	Non démarré
9.6. Traduire ces principes d'aménagement dans les OAP des documents d'urbanisme et aux PLU, PLUi)	Non démarré
Pour les futures ZAE :	
9.7. En l'absence d'une étude d'impact environnemental, une analyse des enjeux environnementaux,	Non démarré
9.8. Une étude de potentiel EnR	Non démarré
9.9. Une étude ressources matières et fluides	Non démarré
9.10. Une étude de l'écoulement et du traitement des eaux pluviales	Non démarré
<b>10. Insérer une éco-conditionnalité dans l'attribution des aides aux entreprises</b>	
10.1. Réviser les règlements d'intervention en insérant des clauses d'éco-conditionnalité	Terminé
10.2. Mise en œuvre du programme : faire appliquer ces clauses aux projets portés	Réorienté

## **ELÉMENTS MARQUANTS DE CETTE ORIENTATION :**

4/5/6 L'EPAGE joue un rôle central dans la mise en œuvre de nombreuses actions relevant de cette orientation. Parmi celles-ci, **on peut souligner les efforts déployés pour restaurer des cours d'eau tels que le ruisseau de St Rénober à Lavans Quingey, le Raffenot à Châteauvieux les Fossés, et le Vergetolles à Vuillafans**. Ces travaux de restauration, contribuent significativement à la préservation et à l'amélioration des écosystèmes aquatiques locaux.

6.1 La communauté de communes a acquis des kits d'économie d'eau, dont une partie a été distribuée lors d'une animation sur les écogestes organisés par le Pôle Renovation Conseil le 30 novembre 2022 à Ornans, au cours duquel 58 personnes ont participé.

De plus, des kits étaient offert comme lot lors d'un calendrier de l'Avent numérique accessible sur le site internet de la communauté de communes.

8.1 Le sujet des biens vacants et sans maitres est évoqué dans la construction en cours du Schéma de Cohérence Territorial.

10.1/10.2 Un taux bonifié des aides au développement économique est instauré pour les porteurs de projet des Zones d'Activités Économiques (ZAE) sous réserve du respect de conditions environnementales.

## **POINT SUR LES ACTIONS RESTANTS À ENGAGER / DIFFICULTÉS RENCONTREES :**

Le domaine de l'agriculture n'a pas été exploré de manière approfondie ni fait l'objet d'avancées significatives sur cette 1ere moitié du PCAET.

<b>Orientation 4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie</b>	
<b>1. Organiser la CCLL comme moteur de la mobilité sur le territoire</b>	
1.1. Nommer un élu référent au sein de la CCLL porteur de la parole du territoire auprès de la Région (promotion des spécificités locales)	Terminé
1.2. Organiser une gouvernance politique et technique	Terminé
1.3. Organiser une ingénierie interne pour être en mesure de répondre aux AAP lancés	Terminé
1.4. Embaucher un chargé de mission chargé d'élaborer en interne un plan de mobilité rural et de le mettre en œuvre (animation,	Terminé
<b>2. Élaborer un Plan de Mobilité Rural</b>	
2.1. Appuyer le plan de mobilité rural sur les acteurs du territoire et les impliquer tout au long de son élaboration	En cours
2.2. Réalisation du diagnostic et identifier les enjeux et objectifs	Terminé
2.3. Définir un programme d'actions	En attente
2.4. Lors du bilan à mi-parcours du PCAET, reprendre et intégrer les actions du PMR	En attente
<b>3. Diminuer l'empreinte carbone des professionnels par la mise en œuvre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises</b>	
3.1. Élaborer un ou des plans de déplacements à des échelles adaptées selon les acteurs économiques (grandes entreprises, ZAE,	En cours
3.2. Prévoir des dispositions réglementaires dans les règlements des zones d'activité par exemple ou dans le PLUi	Non démarré
<b>4. Répondre aux enjeux de mobilité "motorisée" sur le territoire</b>	
4.1. Préserver les deux lignes de transport public sur le territoire	En cours
4.2. Valoriser le covoiturage	En attente
4.3. Être en veille sur les évolutions technologiques liées à la mobilité	En cours
4.4. Identification des places de stationnement de véhicules électriques dans les documents d'urbanisme	En attente
4.5. Identification de lieux d'implantation d'emplacements de recharge sur le territoire	En cours
4.6. Redéfinir et redévelopper le transport à la demande sur le territoire	En attente
4.7. Organisation de rencontres avec les acteurs du territoire	En cours

Étapes portées par les communes :	
4.8. Définir avec les acteurs du territoire (élus, commerçants) des lieux supplémentaires d'installation de bornes de recharge électrique : identification de lieux à enjeux (économiques, tourisme)	En attente
4.9. Étudier la possibilité de développer l'autopartage : convention avec les communes, soutien de la Communauté de Communes, communiquer sur la pratique et l'usage du service en milieu rural.	En attente
Étapes portées par les associations locales (EMNE, Tri, Emmaüs, etc.) :	
4.10. S'appuyer sur le réseau associatif pour structurer l'offre de promotion l'intermodalité : créer une centrale de mobilité	En attente
4.11. Autostop organisé : relancer le projet "j'te dépose" (dispositif de stop organisé initié par le CIAS secteur d'Ornans et mené en expérimentation pendant 2 ans), le faire évoluer pour répondre aux besoins locaux (se rapprocher du réseau pouce)	En attente
4.12. Mobilité électrique : conventionner avec ALSTOM pour promouvoir localement le "e-bus"	Non démarré
<b>5. Répondre aux enjeux de mobilité "douce" sur le territoire</b>	
5.1. Aménagement de voiries pour sécuriser la pratique du vélo : sécurisation des voies routières pour valoriser la pratique du vélo et développer des outils de sécurisation de stationnement des vélos	En attente
5.2. Subventions : promouvoir l'usage de vélos à assistance électrique pour les déplacements quotidiens en proposant aux habitants un programme d'achat subventionné de VAE	Terminé
5.3. Organisation de rencontres avec les acteurs du territoire et concertation sur la mise en place de la mobilité douce	En cours
Au niveau communal : 5.4. Mettre en place un pédibus, qui relève de la compétence de la commune	En attente
<b>6. Intégrer les enjeux Climat-Air-Énergie dans les réflexions en lien avec l'aménagement du territoire</b>	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
6.1. Traduction concrète dans l'engagement du développement économique dans la transition écologique	En cours
6.2. Encourager les aménageurs publics et privés à intégrer une réflexion sur le maintien des continuités écologiques dans leur	Non démarré
6.3. Réalisation d'un cahier des charges pour les aménageurs	Non démarré
CLIMAT	
6.4. Prendre en compte le stockage du carbone	Non démarré
MOBILITÉ	
6.5. Pistes cyclables en lien avec les besoins du territoire (desserte scolaire, desserte d'entreprises, développement touristique, etc.)	En cours
6.6. Identifier dans chaque commune un "coin multimodal"	Non démarré
TVB	
6.7. Prendre en compte l'étude Trame Verte et Bleu du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue	Terminé
PAYSAGE / AGRICULTURE	
6.8. Intégrer la question des paysages dans le choix de répartition des sols et en cas d'orientation de diversification	Non démarré
AGRICULTURE	
6.9. Terres à mettre en diversification, enjeu de la pression foncière des terres agricoles dans les choix d'occupation du sol	Non démarré
6.10. Inventaire des terres communales à la diversification / étude agronomique globale	Non démarré
RESSOURCE EN EAU	
6.11. Prendre en compte la capacité d'alimentation en eau potable des populations dans les priorités d'urbanisation	En cours

<b>7. Accompagner les communes dans les choix en matière de prescriptions d'urbanisme</b>	
Lors de la révision ou modification de leur document d'urbanisme, la CCLL incitera les communes à inscrire des prescriptions en matière de :	
7.1. Gestion des eaux : récupération des eaux de pluie afin de favoriser la récupération et l'utilisation, gestion des eaux pluviales à la parcelle, économies d'eau, déconnection des réseaux eau pluviale et assainissement lorsque cela est possible	Non démarré
7.2. Préservation de la biodiversité et des milieux naturels : préservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité, et de tout élément du patrimoine naturel participant du bon fonctionnement de la Trame Verte et Bleue	En cours
7.3. Limitation de l'artificialisation des sols : amélioration du stockage carbone, préservation de la TVB, limitation du ruissellement, réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain	En cours
<b>8. Valoriser la production locale dans une optique de développement des circuits courts</b>	
8.1. Rééditer une brochure sur les circuits courts	En cours
8.2. Élargir la valorisation à des produits non alimentaires (bois)	Non démarré
8.3. Développer des projets de magasins de produits locaux	Non démarré
8.4. Participer à l'organisation d'évènements sur l'alimentation dans les collèges	Non démarré
8.5. Développer l'adéquation entre offre et demande	Non démarré
8.6. Accompagner la structuration de l'alimentation en circuits courts et en produits bio du territoire	En cours
8.7. Poursuivre les démarches engagées en faveur d'une meilleure gestion des déchets	Terminé

### **ELÉMENTS MARQUANTS DE CETTE ORIENTATION :**

#### **1 La CCLL est devenue compétente en matière de mobilité en juillet 2021.**

2 Une consacrée à l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié a débuté en mars 2023. **Son diagnostic s'est terminé en octobre 2023**, la date d'achèvement prévu du document est fin 2024. Un schéma directeur cyclable est en cours de réalisation.

2/3/4/5/6.5/6.6 L'achèvement du plan de mobilité simplifié est nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les nombreuses actions prévues dans cette orientation. Ce document servira de guide stratégique. Son aboutissement permettra une mise en œuvre cohérente de projets répondant aux besoins actuels et futurs en matière de mobilité.

5.2 **Lancée le 1er janvier 2023, une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique a connu un grand succès**, épuisant totalement le budget initial de 5000 € dès le mois de mars. Face à l'affluence des demandes auprès de la communauté de communes, une enveloppe additionnelle de 10000 € a été allouée à la somme initiale. À la fin du mois de juin, l'intégralité de l'enveloppe était utilisée, avec une aide fixée à 200 € par personne. Au total, **75 dossiers ont été examinés et validés sur les 110 reçus. Il a été décidé de reconduire cette aide pour l'année 2024** sous réserve du vote du budget.

6.7 Le Scot a intégré cette étude dans sa construction.

## Orientation 5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

<b>1. Développer les réseaux pour favoriser l'interconnaissance, la mutualisation et les initiatives de projet</b>	
1.1. Instaurer un échange d'informations pour donner aux acteurs économiques un maximum de clés pour optimiser leurs projets	Terminé
1.2. Mettre en place un club RH (réseau d'entreprises)	En cours
1.3. Pérenniser les rencontres entreprises-collectivités-acteurs économiques	En cours
1.4. Faciliter, coordonner les initiatives communes, structuration et accompagnement de groupements / réseaux	En cours
1.5. Mise à disposition des ressources nécessaires (humaines, informatives, etc.) pour les porteurs de projets	En cours
<b>2. Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique</b>	
2.1. Promouvoir la labellisation des entreprises	En cours
2.2. Accompagner la formation des professionnels du bâtiment pour répondre à la commande publique	Réorienté
2.3. Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques : accompagner la formation des professionnels du bâtiment	Réorienté
2.4. Mettre en place un plan de communication performant à destination des professionnels financiers	En cours
<b>3. Agir pour préserver la qualité de l'air</b>	
Établir un partenariat actif avec ATMO en matière de préservation de la qualité de l'air	
3.1. Conventionner : Signer une convention de mise à disposition des données entre ATMO et la CCLL afin de mieux connaître la qualité de l'air sur le territoire	Non démarré
3.2. Connaître : Effectuer une veille active en partenariat avec ATMO pour suivre l'évolution de leurs outils d'identification des potentiels	Non démarré
3.3. Communiquer : faire de la prévention sur la qualité de l'air et alerter lors de pics de pollution	Non démarré
3.4. Lutter contre le brûlage de déchets verts par la promotion d'un système de broyage des déchets verts mutualisé	En cours
3.5. Mettre en œuvre : Mise en œuvre de la démarche	En cours
3.6. Communiquer : Communiquer sur le dispositif de broyage des déchets verts, le déployer à l'échelle CCLL	En cours
3.7. Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, en lien avec les réseaux de référents intercommunaux et communaux et la FREDON	En cours
<b>4. Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat</b>	
4.1. Intervention en milieu scolaire	En cours
4.2. Éducation à l'environnement « grand public » (Organisation de « balades natures », Recensement et valorisation des bonnes pratiques sur le territoire, communication par les réseaux classiques des collectivités	Terminé
<b>5. Informer tous les acteurs, publics comme privés, des bonnes pratiques et dispositifs existants localement</b>	
5.1. Diffuser l'information sur les pratiques et outils existants sur le territoire en matière de développement durable	En cours
5.2. Communiquer auprès des élus locaux et du grand public : utiliser les bulletins communaux et intercommunaux pour diffuser des informations en matière de TE	En cours
5.3. Faire connaître les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation de leur logement	En cours
5.4. Communiquer auprès des élus locaux sur les dispositifs d'aides à disposition + valorisation des bonnes pratique	En cours
<b>6. Sensibiliser tous les publics aux changements de comportement et à l'adaptation au changement climatique</b>	

6.1. Proposer un séminaire annuel aux élus et agents de la CCLL pour les amener à faire évoluer leur pratique pour des comportements professionnels et personnels plus éco-responsables	Non démarré
<b>7. Animer des opérations d'information collective sur l'agroécologie et les pratiques environnementales</b>	
7.1. Organiser des rencontres	Abandonné
7.2. Communiquer sur des choses qui se réalisent, sur les bonnes pratiques mises en place ou en cours sur le territoire	Abandonné
7.3. Inciter au déploiement de l'agroécologie via des opérations d'expérimentations	Abandonné
7.4. Reproduire des choses déjà faites par la chambre d'agriculture sur le département en ciblant davantage sur la CCLL	Abandonné

### **ELÉMENTS MARQUANTS DE CETTE ORIENTATION :**

2/5 Les actions sont majoritairement réalisées par l'animation du Pôle Rénovation Conseil via leur plan de communication (cf 1.1).

3/7 Le sujet de l'ambrosie est traité à travers le Contrat Local de Santé Loue Lison et plus particulièrement son axe santé-environnement.

4/5 Dès l'élaboration du PCAET, l'idée d'entreprendre un Programme d'éducation à l'environnement est soulevée. Sur les années 2020 et 2021, le collectif CPIE-CEN-TRI (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Conservatoires d'Espaces Naturels et l'association TRI), avec un financement européen LEADER et de la CCLL, réalise des séances scolaires d'éducation à l'environnement. **180 séances ont été réalisées équivalent à 56 classes et 26 établissements scolaires soit 73% des établissements du territoire pour un total de 1244 élèves sensibilisés.** Durant ce programme d'autres actions ont été entreprise comme des balades natures, l'écriture d'une Bande Dessinée...

En 2022, 10 classes du territoire une participé à un nouveau projet pour un total de 233 élèves qui ont été sensibilisés.

En 2023, de nouveau reconduit, ce sont 26 classes qui ont participé pour un total de 630 élèves sensibilisées avec un financement partagé entre la communauté de communes et le syndicat de gestion des déchets (SYBERT).

### **POINT SUR LES ACTIONS RESTANTS À ENGAGER / DIFFICULTÉS RENCONTREES :**

2.2/2.3 Entre l'élaboration du PCAET, sa finalisation et sa mise en pratique, certaines actions inscrites ont été réorienté car de nouveaux acteurs comme le Pôle Energie BFC (qui accompagne les professionnels du bâtiment sur différents sujets) s'avèrent être des pilotes de ces actions plus pertinent.

# CONCLUSION

A mi-parcours, le PCAET Loue Lison enregistre **un bilan encourageant avec 32% des actions qui sont en cours de réalisation, 3% des actions réorientés et 14% déjà terminés.**

La mise en œuvre du plan d'action et son reporting ont été compliqué, et de fait la visibilité sur l'atteinte des objectifs en partie dû à la vacance de plusieurs mois du poste de chargé de mission PCAET.

D'un autre côté, des leviers ont permis d'impulser la démarche : appui des dispositifs financiers ou des démarches de mutualisation à échelle intercommunale ou interservices.

Des évolutions réglementaires ont permis à des actions de se réaliser comme la planification écologique ainsi que le sujet des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables).

Pour la suite de la mise en œuvre du PCAET jusqu'à son terme et sa réévaluation dans 3 ans, il est proposé de poursuivre les engagements qui sont en cours jusqu'à leur finalisation d'ici à l'échéance du PCAET et de lancer les actions qui n'ont pas encore démarré avec **un accent sur celles consacrées au domaine de l'agriculture.**

Des actions du PCAET ont été en partie modifiées comme le sujet des kits d'économies d'eau : ces derniers devaient faire l'objet d'une aide à l'acquisition de la CCLL pour les habitants souhaitant s'en procurer, sur le même principe que les aides à l'acquisition de vélos électriques. Finalement la communauté de communes a acheté des kits d'économies d'eau en nombre pour les distribuer lors de deux évènements.

La CCLL a entrepris des initiatives allant au-delà de ce qui était stipulé dans les fiches actions du PCAET. Pour l'OPAH, son lancement devait être envisagé après la réalisation de l'étude pré-opérationnelle obligatoire. Elle sera bien lancée après un long travail des élus le 7 juillet 2023 pour une période de 3 ans. Au total, cette opération est évaluée à 4.2 millions d'euros entre toutes les parties prenantes. Pour la CCLL c'est un investissement de plus de 400 000€ par an.

**En 2026, le PCAET entrera en phase de révision.** Le bilan définitif du plan 2020-2026 sera alors dressé, avec une évaluation chiffrée des indicateurs des actions et des gains réalisés concernant les émissions de polluants, de GES et de consommation d'énergie. Sur cette base, et en phase avec la politique de transition énergétique en rigueur, de nouveaux engagements pourront être pris pour les années à venir.

# GLOSSAIRE

- ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement
- AMO : Assistance à maîtrise d'œuvre
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- ARS : Agence régionale de santé
- BFC : Bourgogne Franche-Comté
- CCLL : Communauté de communes Loue Lison
- CEN : Conservatoire des espaces naturels
- CIAS : Centre intercommunal d'action social
- CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- DDT : Direction départementale des territoires
- EMNE : Ensemble mobiliser nos énergies
- EnR : Énergie renouvelable
- ENS : Espaces naturels sensibles
- FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
- GES : Gaz à effet de serre
- MHD : Maison de l'Habitat du Doubs
- OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
- ONF : Office national des forêts
- OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- PCAET : Plan climat air énergie territorial
- PD(I)E : Plan de déplacement (inter-)entreprise(s)
- PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- PMR : Plan de mobilité rural
- PMS : Plan de Mobilité Simplifié
- PTRE : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique
- RGE : Reconnu garant de l'environnement (label)
- SCoT : Schéma de cohérence territoriale
- SYBERT : Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets
- SYDED : Syndicat d'énergies
- TVB : Trame verte et bleue
- VAE : Vélo à assistance électrique